

Partage de la montagne de Dovézy :  
les parties en présence en 1855

*Le jugement de la cour impériale de Lyon a rendu son arrêt entre :*

*1° Jean Mathieu Chalard, propriétaire demeurant ci-devant en la commune de Lérigneux, actuellement aubergiste à Montbrison,*  
*2° Joseph Chantemerle et Elisabeth Marie Chalard sa femme,*  
*3° Catherine Chalard, fille majeure demeurant ces derniers au lieu de Dovézy, commune de Lérigneux,*  
*4° Claude Bayle propriétaire demeurant au lieu dit ,*  
*appelants comparant par Maître Verchère leur avoué d'une part,*  
*et*  
*1° Jean Gorand,*  
*2° Jean Marie Barou*  
*3° Jeanne Claret veuve Girard tutrice légale de ses enfants mineurs, demeurant tous au lieu de la Rochette, commune de Lérigneux,*  
*4° Jean Blanc,*  
*5° Jean Pierre Dupin,*  
*6° Jean Brunel, tous propriétaires cultivateurs demeurant au lieu du Fay, commune de Lérigneux*  
*7° Jean Pierre Rage, propriétaire demeurant au lieu de Dovézy, même commune,*  
*8° Antoine Chavassieux,*  
*9° André Néel et Catherine Chavassieux sa femme,*  
*10° Etienne Barou, ces trois derniers propriétaires demeurant, en la même commune, au lieu de Chez Jean Faure.*  
*11° Claude Dupin*  
*et*  
*12° Pierre Palay propriétaire demeurant au lieu de Dovézy, commune de Lérigneux, tous intimés comparant par Maître Dulac leur avoué*  
*d'autre part*  
*et encore*  
*1° Jean Goure,*  
*2° Marguerite Dupuy veuve d'Etienne Goure tutrice légale de leurs enfants mineurs, demeurant ces deux derniers au lieu du Fay, commune de Lérigneux,*  
*3° Pierre Goure et Antoinette Thiollière sa femme,*  
*4° Claude Palay propriétaire, demeurant tous au lieu de Dovézy*  
*5° Catherine Néel veuve de François Goure propriétaire demeurant aussi au lieu du Fay, commune de Lérigneux,*  
*6° Mathieu Claude Antoine Chalard propriétaire demeurant au lieu de Chez Jean Faure,*  
*7° et enfin Mathieu Dumas et Antoinette Masson sa femme propriétaires cultivateurs demeurant au lieu de Dovézy, commune de Lérigneux, tous intimés et défailans faute de constitution d'avoué...<sup>1</sup>*

---

<sup>1</sup> Partage de la montagne de Dovézy, jugement de la cour impériale de Lyon du 19 avril 1855, expédition pour André Néel ; archives de la famille Néel.